

## DEC10A100DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Philippe BRECHIGNAC**, directeur de l'UMR8214, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;
- Vu** la décision n° 100019INP approuvant la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, de l'UMR8214, intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay", dont le directeur est Monsieur Philippe BRECHIGNAC ;

### D É C I D E

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Philippe BRECHIGNAC, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex


T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRECHIGNAC, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

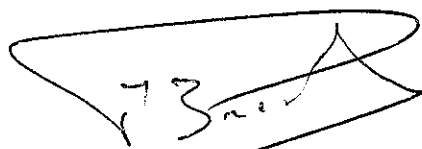
**Article 3 :** Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

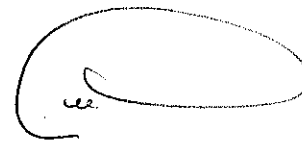
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Philippe BRECHIGNAC



Madame Anne-Marie COSSON

Madame Bernadette ROME

